

AVIS PUBLIC
Demande d'approbation référendaire
Modification au règlement d'usage conditionnel
- Second projet de règlement numéro 1500-14

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté sans modification, lors de sa séance du 27 février 2023, un second projet de règlement numéro 1500-14 modifiant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser sous certaines conditions, à même la zone CcM-4, une activité de type « Entreposage de marchandises générales sèches » du groupe d'usage « Commerce ou service industriel ou de transport privé.

1. Demande d'approbation référendaire

Ce second projet de règlement vise à établir des critères spécifiques qui permettront, sous conditions, l'implantation d'une activité de type « Entreposage de marchandises générales sèches » du groupe d'usage « Commerce ou service industriel ou de transport privé » dans la zone CcM.4 située en bordure du boulevard Taché Est.

L'article 4 de ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Une copie du second projet de règlement peut être obtenue sans frais pour toute personne qui en fait la demande.

Zone concernée	Zones contiguës
CcM-4	Ra-1, Ra-5, Ra-7, Rc-43, RcM-45, Sc-5, ScMP-12

Ces zones sont situées dans le secteur en bordure du boulevard Taché Est, entre l'avenue du Bassin sud et l'avenue Labrecque (Voir annexe 1).

2. Conditions de validité d'une demande (le formulaire de demande de participation est joint en Annexe)

Pour être valide, toute demande doit :

- 2.1 Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- 2.2 Être reçue au bureau de la municipalité, sis au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4, au plus tard le **20 mars 2023, à 16 h 00**;
- 2.3 Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

3. Conditions pour être une personne intéressée ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

3.1 Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi et qui remplit les conditions suivantes, le 27 février 2023 :

- a) être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle; ET
- b) être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six mois au Québec; OU
- c) être, depuis au moins douze mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

3.2 Condition supplémentaire aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, selon qu'il s'agit d'une personne physique non domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande ou d'une personne morale : déposer à la Ville un écrit signé par elle, ou une résolution, demandant d'être inscrit sur la liste référendaire.

3.3 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, non domiciliés dans une zone d'où peut provenir une demande : être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celle qui a le droit de signer la demande en leur nom.

3.4 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 27 février 2023, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle, ni frappée d'une incapacité prévue par la loi.

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny. Cette interdiction ne s'applique cependant pas à la personne habile à voter qui est désignée comme représentante d'une ou de plusieurs personnes morales.

4. Absence de demandes

Si les dispositions de ce second projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h. Pour toute précision, les personnes intéressées peuvent communiquer avec la soussignée.

La liste des adresses situées dans les zones d'où peut provenir une demande est disponible sur demande par courriel à l'adresse ksimard@ville.montmagny.qc.ca. Il est à noter qu'un délai est à prévoir.

Fait à Montmagny, ce huitième jour du mois de mars deux mille vingt-trois.



La greffière,
M^e Karine Simard, avocate

ANNEXE 1 – Zones concernées et zones contigües



DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

TRANSMISSION DE DEMANDES ÉCRITES AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT, EN DATE DU 27 FÉVRIER 2023 DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Demande de participation à un scrutin référendaire – Second projet de règlement 1500-14 modifiant le Règlement 1500 sur les usages conditionnels

Je, soussigné, déclare être une personne intéressée de la zone _____ (indiquez ici le numéro de la zone), ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du **Second projet de règlement** mentionné en titre. À cet égard, je déclare remplir les conditions visées au premier alinéa de l'article 523 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qui sont résumées au titre 3 de l'avis publié à cette fin le 20 mars 2023. Je déclare également avoir pris connaissance de l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement aux conditions de validité de la présente demande, lesquelles conditions sont résumées au titre 2 de l'avis publié le 8 mars 2023. Je demande que les dispositions suivantes de ce Second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter :

Identification des dispositions du Second projet de règlement visées par la présente demande :

- 1) d'établir des critères qui permettront, sous conditions, l'implantation d'une activité de type « Entreposage de marchandises générales sèches » du groupe d'usage « Commerce ou service industriel ou de transport privé » dans la zone CcM-4 située en bordure du boulevard Taché Est

Nom (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	Adresse (lettres moulées) (donnant droit à l'inscription sur la liste référendaire)	Qualité (✓)	Signature
			<input type="checkbox"/> domicilié <input type="checkbox"/> propriétaire d'un immeuble <input type="checkbox"/> occupant d'un établissement d'entreprise <input type="checkbox"/> copropriétaire d'un immeuble <input type="checkbox"/> cooccupant d'un établissement d'entreprise	

08/03/2023